

Assistant/e du commerce de détail AFP



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungs-
direktion **VWBD**

Index

Conditions	4
Durée de formation	4
Jours de cours	4
Frais	4
Répartition des branches	5
Formation en entreprise	5
Modalités	5
Connaissances générales de la branche	5
Cours interentreprises	6
Conditions de promotion	6
Conditions de promotion pour le passage en 2ème année	6
Evaluation par l'école	6
Mesures pédagogiques d'appui	7
Recommandation aux parties contractantes	7
Procédure de qualification	8
Calcul de notes	9
Evaluation finale	9
Certificat	10
Perfectionnement professionnel	10
Notices	11

Conditions

- > Au début de l'apprentissage un contrat est établi.
- > L'apprenti/e est tenu/e de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > Présence obligatoire aux cours professionnels

Durée de formation

2 ans

Jours de cours

- > Un jour durant les deux années d'apprentissage
- > En plus, un enseignement de 60 leçons de cours CGB "connaissances générales de la branche" durant le premier semestre d'apprentissage est assuré.

Frais

Les frais de matériel d'enseignement sont à la charge des élèves. Le montant forfaitaire (taxes de cours) pour tout autre matériel distribué aux cours de l'année s'élève annuellement à CHF 35.- pour les formations de 1 jour par semaine, à CHF 45.- pour les formations de 1½ à 2 jours par semaine.

Répartition des branches

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage.

Année d'apprentissage	1	2
Langue nationale locale	2	2
Langue étrangère	2	2
Economie	1	2
Société	2	1
Pratique du commerce de détail	1	1
Connaissances générales de la branche	1.5	0
Sport	2	2

Formation en entreprise

En cas de problème, s'adresser au Service de la formation professionnelle ou à la commission d'apprentissage (tél. 026 305 25 00).

Modalités

Au cours de la première année d'apprentissage ainsi qu'à la fin de celle-ci, le contrat d'apprentissage d'assistant/e du commerce de détail peut être transformé en un contrat d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail.

Connaissances générales de la branche

Les cours CGB qui sont enseignés durant le 1er semestre de formation sont organisés par l'école professionnelle commerciale. Ces cours sont obligatoires, la note est reprise pour le calcul de la moyenne des examens finaux.

Cours interentreprises

Ces 8 jours de cours sont organisés par les associations professionnelles dès le deuxième semestre et sont obligatoires, les notes sont reprises pour le calcul de la moyenne des examens finaux.

Conditions de promotion

Conditions de promotion pour le passage en 2ème année

Les conditions scolaires doivent être remplies.

Evaluation par l'école

Branches	Forme		Note de position	Note de branche
Langue nationale locale	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Economie	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Société	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	4.8	4.8
Langue étrangère	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Connaissances du commerce de détail	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	4.8	4.8
Moyenne		23.0/5		4.6

-
- > La personne en formation qui désire poursuivre sa formation initiale sur 2 ans doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 4.0.
 - > La personne en formation qui souhaite suivre des cours facultatifs doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 4.8.
 - > Les personnes en formation qui ont décidé de suivre des cours facultatifs sont tenues de fréquenter l'enseignement correspondant pendant une année au moins.

Mesures pédagogiques d'appui

En cas de difficultés scolaires majeures, la personne en formation peut participer à des mesures pédagogiques d'appui pour la/les branche/s concernée/s.

Recommandation aux parties contractantes

Sur la base des bilans précités, l'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes :

- > Poursuite de la formation professionnelle initiale, avec autorisation de suivre des cours facultatifs
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale
- > Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation des mesures pédagogiques d'appui
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale et prolongement de sa durée
- > Résiliation du contrat d'apprentissage

Évaluation des compétences de l'apprenti/e après 8-10 semaines (détection précoce des jeunes en difficultés de formation) et ensuite à la fin de la 1ère et de la 2ème année d'apprentissage.

Procédure de qualification

Formulaire de notes dès PQ 2021

Domaines de qualification	Notes d'école					Procédure de qualification		Certificat de notes Note dans le domaine de qualification
	1er semestre	2ème semestre	3ème semestre	4ème semestre	Valeur moyenne notes d'école	Notes de position		
1. Travaux pratiques 1.1 Examen pratique (60 minutes) 1.2 Evaluation par l'entreprise formatrice 1.3 Evaluation Connaissances générales de la branche (Note d'école) 1.4 Evaluation connaissances spécifiques de la branche (CIE)						00000 +00 +0 +00 0	(Position 1.1: compte 50%) (Position 1.2: compte 20%) (Position 1.3: compte 10%) (Position 1.4: compte 20%) : 10 →	(Domaine de qualification 1 : coefficient triple !) 0 0 0
2. Pratique du Commerce de Détail 2.1 Examen écrit (45 minutes) 2.2 Note d'école			0	0	: 2 →	0 ±0 0	: 2 →	(Domaine de qualification 2 : coefficient simple !) 0
3. Langue nationale locale 3.1 Examen écrit (60 minutes) 3.2 Examen oral (20 minutes) 3.3 Note d'école			0	0	: 2 →	0 +0 ±0 0	: 3 →	0
4. Economie 4.1 Examen écrit (45 minutes) 4.2 Note d'école			0	0	: 2 →	0 ±0 0	: 2 →	0
5. Société Note d'école			0	0	: 2 →			0
Total de toutes les notes dans les domaines de qualification 1 à 5								0
Note globale	Total de toutes les notes: 7 →							0
Langue étrangère Examen oral (20 minutes) Note d'école			0	0	: 2 →	0 ±0 0	: 2 →	0

L'examen est considéré comme réussi, si la note globale est égale ou supérieure à 4,0.

Calcul de notes

- > Les notes d'école sont données par la moyenne des notes correspondantes des bulletins semestriels de la 2ème année de formation, arrondie à l'entier ou à la demie (art. 34, al. 2, de l'Ordonnance sur la formation professionnelle).
- > Les notes de position données pour l'examen pratique, l'évaluation par l'entreprise formatrice et l'évaluation des cours interentreprises sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes de position données pour les examens scolaires sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes données dans les domaines de qualification correspondent aux moyennes des positions respectives, pour certaines pondérées, arrondies à la première décimale.
- > La note globale correspond à la moyenne des notes pondérées des domaines de qualification, arrondie à la première décimale.

Evaluation finale

L'examen est réussi si les conditions sont remplies aussi bien pour la formation en entreprise que pour la formation scolaire.

Certificat

En cas de réussite, la personne en formation obtient l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'assistant/e du commerce de détail.



Perfectionnement professionnel

Après l'apprentissage, il est possible d'accéder à la formation de gestionnaire du commerce de détail en deux ans.

La Formation du Commerce de Détail Suisse (www.bds-fcs.ch) renseigne sur les possibilités de formation.

Notices

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Freiburg
T +41 26 305 25 26, www.fr.ch/epc

Etat mai 2020

6-1-2 GUI_ACD_AFP_FR

—
Direction de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

